

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----

EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

-----

**Séance du 6 octobre 2022**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme TENENBAUM, M. BERTHIER, Mme CHOLLET, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, Mme VINDY, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM représentée par Mme TENENBAUM, M. MEZUI représenté par M. BERTHIER, Mme HERVIEU représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme JACQUEMARD.

Date de convocation : 28 septembre 2022.

**Délibération n° : 46-2022**

**Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec divers organismes**

Diverses associations sollicitent le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dijon pour l'obtention d'une subvention. Dans le but d'un engagement mutuel sur la durée entre le CCAS et les différents organismes ayant sollicité une subvention, il est proposé de conclure à une Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec l'association suivante :

⇒ **OPAD l'association des seniors dijonnais**

L'OPAD - l'association des seniors dijonnais mène des actions qui s'adressent aux Dijonnais à partir de 55 ans et plus. L'association propose des activités diversifiées notamment sportives, socioculturelles, artistiques, techniques, de loisirs, etc, avec la participation de bénévoles de 18 ans et plus, dans le cadre de l'action inter-générationnelle.

Elle est aussi un lieu de réflexion sur l'évolution et l'accompagnement du vieillissement et qu'à cet effet, elle met en place des actions de prévention du vieillissement pathologique.

Elle développe ses activités conformément à ses statuts, en cohérence avec l'action gériatrique de la Ville de Dijon, dans un esprit de service aux publics ouvert à tous.

Le montant de la subvention totale proposé s'élève à 415 000 € au titre de l'exercice 2022.

Le versement d'un acompte d'un montant de 300 000 € a été approuvé par délibération du conseil d'administration en date du 6 juillet 2022, en prévision de la conclusion d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens.

Le montant du complément de la subvention restant à verser proposée s'élève donc à 115 000 €.

Par conséquent, les membres du conseil d'administration :

- approuvent le montant total de la subvention proposé à verser à l'association citée dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens correspondante ;
- disent que la somme sera prélevée sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- approuvent le montant de la subvention restant d'un montant de 115 000 € proposé à verser à l'association citée dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens correspondante ;
- disent que la somme sera prélevée sur les crédits ouverts au budget du Centre Communal d'Action Sociale ;
- approuvent le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure entre le Centre Communal d'Action Sociale et les différents organismes ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause leur économie générale et à signer les documents définitifs.

Scrutin :

- Pour : 13
- dont : 3 votes par procuration
- Contre : 0
- Abstention : 0

Adoptée, M. HOAREAU et Mme GINDRE ne pouvant prendre part au vote en raison de leur engagement à l'OPAD - l'association des seniors dijonnais.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Pour le Président du CCAS de Dijon,  
Le Vice-Président,

Antoine HOAREAU

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1